

 Tél : 01.44.68.89.30 Email : licences@ffbs.fr	Circulaire financière 2019/1					Adoption : AG du 16 mars 2019
	MONTANT DES LICENCES ET COTISATIONS					Entrée en Vigueur : 17 mars 2019
						1 Page

1. LICENCES : (Hors assurance) Validité de la licence du 1^{er} Janvier au 31 décembre.

	PRATIQUE EN COMPETITIONS OFFICIELLES				PRATIQUE NON COMPETITIVE		NON PRATIQUE
	BASEBALL & SOFTBALL	BASEBALL5	CRICKET	CRICKET TRADITIONNEL	LOISIR	DECOUVERTE	INDIVIDUEL DIRIGEANT OFFICIEL COMMISSAIRE TECHNIQUE DELEGUE FEDERAL ARBITRE SCOREUR ENTRAINEUR
							20
19 ans et plus	60	20	24	5	25	5	
18 ans et moins	60	20	24	5	25	5	
15 ans et moins	30	10	16	5	25	5	
12 ans et moins	30	10	16	5	25	5	
9 ans et moins	30	10	16	5	25	5	
6 ans et moins	15	10	16	5	25	5	

Renouvellement des licences

Toute nouvelle licence prise à compter du 1^{er} septembre de l'année N est gratuite en renouvellement par le club concerné pour l'année suivante.

La période de renouvellement ordinaire des licences est ouverte :

- du 1^{er} décembre au 31 janvier pour les clubs de Baseball (hors Nouvelle-Calédonie) et les clubs de Softball,
- du 1^{er} décembre au 15 mars pour les clubs de Cricket et les clubs de Baseball et Softball de Nouvelle Calédonie **et des Antilles et Guyane Françaises.**

Passée cette date, le prix des licences pour les renouvellements extraordinaires des licences sera majoré de 10%.

Rétrocession aux Ligues Régionales

La Fédération rétrocède 5€ par licence jeune (moins de 15ans) aux Ligues Régionales au prorata du nombre de licences prises par les clubs de leur ressort territorial.

2. COTISATIONS :

- **CLUBS** : La cotisation statutaire par club se monte à **250 euros** payable avant le 15 janvier de l'année en cours.

Le Club dont la cotisation n'est pas parvenue à la Fédération le 1^{er} juin est radié d'office par le Comité Directeur fédéral.

***Attention** : Un club radié ne peut obtenir sa ré-affiliation qu'en formulant une nouvelle demande d'affiliation dans les conditions prévues à l'article 1^{er} des Règlements Généraux et après s'être acquitté des sommes dues à la Fédération avant sa radiation.*

- **MEMBRES A TITRE INDIVIDUEL** : **20 euros** incluant le prix de la licence non pratiquant – Individuel ou Officiel -, suivant le cas.